

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 8 avril 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/04/08-2/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220408-lmc100000023603-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/04/2022

Réception Préfet : 15/04/2022

Publication RAAD : 15/04/2022

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement aux fédérations départementales de parents d'élèves - année 2022.

Le Département propose d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 12 903 €, au titre de l'année civile 2022 aux fédérations départementales de représentants de parents d'élèves.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 16 décembre 2021, relative au budget primitif du Département pour l'année 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/01 en date du 16 décembre 2021, relative au budget primitif du Département pour l'année 2022 : politique départementale en faveur de l'Education,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer les subventions suivantes aux fédérations de parents d'élèves de l'enseignement public et privé, au titre de l'année 2022 :

- Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des écoles publiques (FCPE).....6 657 €
- Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP)2 024 €
- Union Départementale des Associations Autonomes de Parents d'Élèves (UNAAPE) ...2 656 €

- Union Départementale des Associations de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre de Seine-et-Marne (UDAPEL)1 566 €

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique à chaque bénéficiaire.

Article 2 : de prélever les crédits nécessaires au mandatement de ces différentes subventions, soit un montant total de 12 903 €, sur l'action « Autres – Vie des Collèges », opération « Subventions diverses – Vie des collèges » du budget départemental 2022.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH qui a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE

Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne